****

**Déclaration liminaire au CTSD**

**Du 27 janvier 2021**

M. le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous sommes réunis aujourd’hui pour entamer la préparation de la rentrée scolaire 2021 dans les collèges et les SEGPA de la Somme.

Pour commencer, le Sgen-CFDT Picardie tient à rappeler (comme c’est le cas depuis plusieurs années) qu’il ne comprend pas l’intérêt d’être consulté sur une répartition de la DHG alors même que les personnels de direction des collèges ont déjà reçu celles-ci. Les instances ne peuvent se résumer à de simples chambres d’enregistrement d’autant qu’elles se tiennent aujourd’hui dans un contexte où le gouvernement tente par tous les moyens de minimiser l’action et le poids des syndicats. Force est de constater qu’il n’a pas retenu la leçon après le mouvement des « gilets jaunes » qui est clairement corrélé au fait que les corps intermédiaires (dont les syndicats) ne sont plus consultés ou le sont pour la forme sans être écoutés.

**Concernant les moyens alloués (ou plutôt retirés) au 2nd degré au sein de notre académie, la pilule va être très difficile à avaler. Alors même que les effectifs dans les collèges tournent déjà autour de 30 élèves/classe, on va encore supprimer des moyens. Cette dotation qui serait inacceptable en temps normal l’est encore bien davantage quand on la corrèle à la crise sanitaire dont nous pouvons douter qu’elle soit terminée à la prochaine rentrée. Ainsi, les équipes qui ont dû user d’ingéniosité pour se conformer bien difficilement aux protocoles sanitaires auront encore plus de mal à le faire avec des effectifs encore plus importants. Cela image encore une fois la déconnexion du terrain, le mépris des conditions de travail des équipes de la part de notre Ministère.**

**Cette insuffisance et la gestion de la pénurie qui en découle va conduire nombre d’équipes à devoir abandonner leurs projets, essentiels à la vie d’un établissement, essentiels pour les élèves.**

**Le choix de transformer des heures postes en heures supplémentaires a un goût amer de déjà-vu** dont nous connaissons par avance les conséquences délétères : aggravation des risques psycho-sociaux alors que fatigue et épuisement professionnels sont déjà élevés, accroissement des inégalités femmes hommes, contradiction avec l’objectif de permettre, de faciliter et de reconnaître la coopération entre les enseignant·e·s et plus largement entre les personnels.

Ces moyens bien insuffisants pour permettre aux collègues de travailler décemment à la réussite de tous les élèves a d’ailleurs conduit une bonne partie des collègues à se mobiliser hier à l’appel unitaire de toutes les organisations syndicales représentatives.

Toujours concernant les moyens octroyés à notre département, pouvez-vous nous donner des informations sur les établissements retenus dans le cadre du dispositif des Territoires Educatifs Ruraux et les conséquences induites pour ces établissements ?

Par ailleurs, le Sgen-CFDT Picardie salue les implantations prévues d’une ULIS et d’une UPE2A dans le département. C’est encore bien insuffisant au regard des besoins mais la pénurie de moyens à répartir ne permet malheureusement pas d’aller au-delà. Le Ministère qui se targue de faire de l’École inclusive une de ses priorités se montre beaucoup moins « motivé » quand il s’agit de donner les moyens pour une réelle prise en compte de ces besoins. Cela place de nombreux élèves en situation d’échec laissant souvent des collègues désoeuvrés et désabusés face à la détresse et à la souffrance de ces derniers.

**D’autre part, et toujours concernant les moyens octroyés à l’Académie, l’absence de mesures permettant de renforcer les effectifs de personnels administratifs, d’éducation, sociaux et de santé est une erreur :** lors des derniers CTMEN, le Sgen-CFDT n’a eu de cesse tirer la sonnette d’alarme concernant les personnels indispensables au bon fonctionnement des établissements, à la santé de nos élèves, à l’accompagnement de tous les personnels et à la mise en œuvre des réformes appliquées au pas de charge. Cette alerte n’a a priori pas été entendue puisque dans notre académie les EPLE vont encore voir leurs moyens amputés de 3 ETP. Nous sommes déjà sous-administrés et ce choix est une erreur.

**Pour terminer, l’absence de premières mesures de revalorisation pour les AESH et les AED en 2021 envoie un signal très négatif à ces personnels.**  Il y a pourtant urgence à permettre à ces agents d’accéder à des revenus dignes sans oublier le respect de leurs contrats et l’amélioration de leurs conditions de travail. Il est également très urgent d’avancer, au sein de notre académie, sur l’application des décisions du Ministère suite à l’intervention du Sgen-CFDT concernant le versement (rétroactif) de l’indemnité compensatrice à la CSG et concernant la prise en compte des heures de fractionnement, pour les AESH comme pour les AED. Concernant le problème technique qui empêche le versement de l’indemnité compensatrice aux AESH qui ne sont pas directement rémunérés par un établissement mutualisateur, il est urgent qu’une solution soit apportée pour que ces collègues puissent légitimement percevoir ce qui leur est dû.

Le Sgen-CFDT a d’ailleurs, dans le cadre d’une action nationale, adressé un courrier au Recteur de l’Académie d’Amiens pour enfin obtenir des avancées sur ce point et sur d’autres que nous réclamons depuis de nombreux mois.